

Informations pour la clientèle étudiante

L'**alternance travail-études (ATE)** est une formule éducative volontaire qui permet à l'étudiante et à l'étudiant de réaliser des apprentissages dans des lieux différents et complémentaires, soit l'établissement scolaire et l'entreprise.

Avantages pour l'étudiante et l'étudiant

- Mettre en pratique les connaissances théoriques acquises en classe.
- Vivre la réalité du marché du travail liée au programme d'études.
- Acquérir une expérience professionnelle.
- Explorer le marché du travail.
- Valider un choix de carrière.

Implication de l'étudiante et l'étudiant

- Être inscrit à temps complet dans son programme d'études avant le stage et être de retour au trimestre suivant.
- Remplir le [Formulaire d'inscription à l'ATE](#) et joindre un curriculum vitae.
- Répondre aux critères d'admissibilité de son programme d'études.
- Être actif dans la recherche d'un milieu de stage.
- Remettre un rapport de stage dès la fin du stage.

Caractéristiques des stages ATE - 2022

- Les stagiaires sont rémunérés et considérés comme étant des salariés au sens de la Loi sur les normes du travail.
- Les tâches assignées doivent être reliées au programme d'études.
- Le stage doit être à temps complet pendant l'été en respectant les conditions suivantes :
 - Un minimum de 8 semaines, soit 28 heures/semaine pour un total de 224 heures.
 - **Exceptionnellement**, en raison des règles sanitaires, un minimum de 140 heures réparties sur quatre semaines (4 x 35 heures) sera accepté.
 - Le stage doit être effectué **entre le 24 mai et le 22 août 2022**.
*Le stage pourrait débuter une semaine plus tôt, selon tes disponibilités.
- Une mention est inscrite au relevé de notes, après deux stages.

Avantages pour l'entreprise

- Recruter une main-d'œuvre motivée par son choix de carrière.
- Profiter des compétences acquises des stagiaires.
- Assurer la relève de son organisation ou de son entreprise.
- Participer au renouvellement des compétences de la main-d'œuvre.
- Faire connaître ses besoins de formation et développer une collaboration avec le Cégep de Rimouski.
- Bénéficier de la mesure fiscale du **crédit d'impôt** pour stage en milieu de travail. Pour l'entreprise soumise à la Loi sur les impôts du Québec, les dépenses admissibles comprennent le salaire du superviseur et du stagiaire. L'entreprise peut consulter les liens suivants : [Revenu Québec /Gouvernement du Québec](#).